Chambre régionale des comptes
Bretagne

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER

Une intercommunalité créée en 2017 et devenue communauté d'agglomération en 2019, qui consolide ses actions et son positionnement sur le territoire

Lamballe Terre et Mer (LTM) rassemble 38 communes et près de 68 000 habitants sur 913 km². La croissance démographique du territoire est régulière et l'activité économique y est dynamique, avec un taux de chômage parmi les plus bas de Bretagne.

Une jeune intercommunalité, qui implique fortement les communes dans sa gouvernance mais doit encore consolider ses compétences

LTM apporte une attention particulière au renforcement de ses liens avec les communes, et a notamment mis en place un pacte de gouvernance. La collectivité accroît progressivement ses compétences et a par exemple pris en charge dès 2019 la gestion de l'eau et de l'assainissement. En revanche, la compétence « urbanisme » lui échappe toujours en raison de l'opposition de certaines de ses communes, et une commune littorale a repris récemment la compétence tourisme sur son territoire.

Des prévisions d'investissement 2022-2026 revues à la baisse, dans un contexte financier tendu

Le périmètre financier de LTM comprend un budget principal et huit budgets annexes qui représentent 45 % des recettes consolidées en 2021.

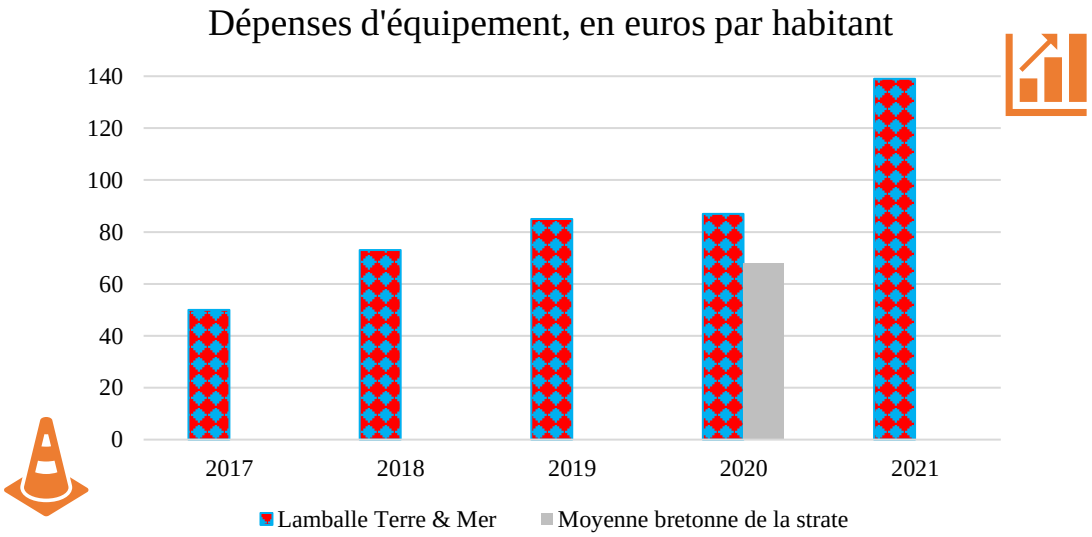

La situation du budget général, fragile en 2017, a ensuite évolué favorablement, grâce notamment à des ressources nouvelles liées à la transformation en communauté

Seuls font foi le rapport, sa synthèse, ses recommandations et les réponses dans le cadre de la contradiction.

d'agglomération en 2019. L'amélioration de la capacité d'autofinancement a permis de financer, sans recours excessif à l'endettement, des dépenses d'investissement en forte hausse, passées de 3,5 M€ en 2017 à 9,6 M€ en 2021 ; le ratio de dépenses d'équipement par habitant a atteint le double de la moyenne bretonne en 2021. Toutefois, le programme d'investissements 2021-2026, particulièrement ambitieux compte tenu des capacités financières réelles de LTM, a dû être revu à la baisse en 2022 : le projet de nouvelle piscine de Pléneuf-Val-André sera ainsi porté par la commune et non plus par LTM. En outre, la situation financière du budget principal risque d'être fortement impactée dans les prochaines années par les déficits des zones d'activités (à hauteur de près de 9 M€).

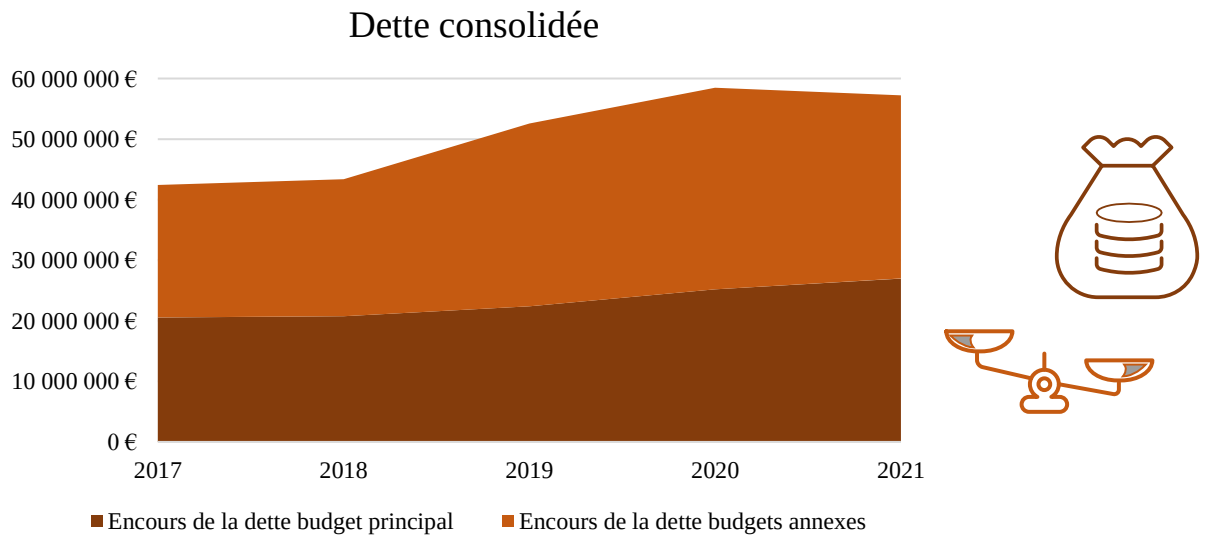

Une gestion financière des opérations d'aménagement à améliorer

La politique volontariste de développement économique a permis l'installation de nombreuses entreprises sur le territoire. LTM dispose ainsi de 33 zones d'activités d'une superficie globale de 478 hectares, dont 91 % sont occupés (400 entreprises en 2022). Leur gestion financière présente toutefois des insuffisances préjudiciables à la bonne information des élus, notamment sur le déficit global prévisible.

Des capacités de financement insuffisantes à terme pour le service eau potable

Malgré la fusion de 11 services d'eau depuis 2017, les modes de gestion de l'eau sur le territoire demeurent divers (délégation ou régie directe). LTM a mené un effort important d'harmonisation en déployant un tarif unique à 1,89 € HT/m^3, moins élevé que la moyenne départementale. Néanmoins, le taux de renouvellement des canalisations est faible (0,55 % par an en 2020) et la qualité du réseau a tendance à se dégrader. De ce fait, la collectivité a prévu d'augmenter sensiblement ses investissements, sans toutefois atteindre le taux préconisé de 1,25 %.

Seuls font foi le rapport, sa synthèse, ses recommandations et les réponses dans le cadre de la contradiction.